



Règlement des interclubs Padel Belgium

Article 1 : Règles générales.....	2
Article 2 : Catégories.....	3
Article 3 : Composition des équipes.....	7
Article 4 : Inscriptions des équipes	7
Article 5 : Tirage au sort des poules et du tour final.....	7
Article 6 : Planning des rencontres.....	8
Article 7 : Arbitrage / Juge-Arbitrage.....	9
Article 8 : Déroulement des rencontres.....	9
Article 9 : Points attribués dans le ranking.....	10
Article 10 : Conditions financières.....	11
Article 11 : Amendes et sanctions.....	11



Article 1: Règles Générales

- 1.1.** Les interclubs de Padel 2019 sont organisés par l'A.F.Padel.
- 1.2.** Chaque club doit s'efforcer d'avoir au minimum un juge-arbitre ayant suivi une formation fédérale. Si ce n'est pas le cas, une personne devra être désignée par le club comme responsable des Interclubs et sera la personne de contact avec l'A.F.Padel .
- 1.3.** Le juge-arbitre d'une rencontre peut prendre les mesures qu'il juge adéquates au bon déroulement de la rencontre.
- 1.4.** Les interclubs de Padel sont réservés aux joueurs affiliés à un club membre de l'AFP (sauf dérogation) en ordre d'affiliation fédérale.
- 1.5.** L'affiliation individuelle d'un joueur à l'AFP est effectuée par le club.
- 1.6.** Les différentes affiliations sont décrites sur le site de l'AFP : <http://www.afpadel.be/affiliation-individuelle/>
- 1.7.** La licence donne accès à toutes les catégories.
- 1.8.** Un joueur ne peut participer à la compétition que pour le club qui lui a vendu sa licence.
- 1.9.** La gestion des interclubs est effectuée via le système informatique **SETTEO** : <http://www.setteo.com>
- 1.10.** Le présent règlement peut être soumis à des changements en cours d'année suivant la procédure décrite dans le R.O.I. de l'AFPadel.
- 1.11.** Les rencontres peuvent se jouer sur des terrains en plein air ou couverts. Lorsque les terrains sont pourvus d'un éclairage, il est obligatoire de terminer la rencontre. Les terrains doivent être conformes aux règles de la FIP sauf dérogation accordée par l'AFP.
- 1.12.** L'âge minimum pour participer aux interclubs est d'être dans sa 12^{ème} année (né en 2007 et avant).



Article 2 : Catégories

2.1. Les catégories sont les suivantes :

En double Messieurs :

- MD 100 : niveau débutant
- MD 250 : niveau intermédiaire
- MD 500 : niveau avancé
- MD 750 : niveau confirmé
- MD 1000 : haut niveau

En doubles Dames :

- WD 100 : niveau débutant
- WD 250 : niveau intermédiaire
- WD 500 : niveau avancé

2.2. Les rencontres en MD 250 et MD 750 se jouent le dimanche à 9h ou 15h. Les rencontres MD 100 et MD 500 se jouent le samedi à 9h ou 15h. Les rencontres Dames (toutes catégories) se jouent le dimanche à 9h ou 15h.

2.2.1 La catégorie MD1000 se jouera sur 2 WE fin septembre/mi-octobre. Les équipes seront à rentrer pour le 31/08/2019. Un règlement spécifique sera publié durant le 1^{er} trimestre 2019. Les dates exactes seront établies en fonction des calendriers nationaux et internationaux.

2.3. Le nombre d'équipes d'interclubs ne peut dépasser 4 fois le nombre de terrains disponibles dans le club par jour de compétition, en fonction des catégories prévues le samedi ou le dimanche. Par exemple, un club ne comptant qu'un seul terrain ne pourra inscrire que 2 équipes MD 250 Messieurs et 1 équipe WD 100 Dames et WD 500 Dames car ces catégories sont toutes programmées le dimanche.

2.4. Exceptionnellement, une rencontre peut être jouée dans un autre club (Terrain inondé, terrain en cours de construction...) avec accord du capitaine adverse. Le club visité devra en informer la fédération.

2.5. Règles supplémentaires en Messieurs :

MD 100 : Réservée aux joueurs de la série 100

Conditions particulières :

Aucun joueur du Top 400 ne peut jouer dans cette catégorie.

Aucun joueur classé de C30 à série A au TENNIS ne peut jouer dans cette catégorie.

Aucun joueur classé série A, B ou C au SQUASH ne peut jouer dans cette catégorie.

Aucun joueur classé série A ou B au BADMINTON ne peut jouer dans cette catégorie.



MD 250 : Réservee aux joueurs des séries 100 et 250 :

Conditions particulières :

Aucun joueur du Top 200 ne peut jouer dans cette catégorie.

Aucun joueur classé de B +4/6 à série A au TENNIS ne peut jouer dans cette catégorie.

Aucun joueur classé A ou B1 au SQUASH ne peut jouer dans cette catégorie.

MD 500 : Réservee aux joueurs des séries 100, 250, 500 et 1000 :

Conditions particulières :

1 ou 2 joueurs du Top 100 sont autorisés par série de 3 matchs dans la rencontre.

MD 750 : Réservee aux joueurs des séries 100, 250, 500 et 1000 :

Conditions particulières :

1 ou 2 joueurs du Top 50 sont autorisés par série de 3 matchs dans la rencontre.

MD 1000 : Réservee aux joueurs des séries 100, 250, 500 et 1000.

Conditions particulières :

Aucunes : Open.

2.6. Règles supplémentaires en Dames :

WD 100 : Réservee aux joueuses de la série 100

Conditions particulières :

Aucune joueuse du Top 150 ne peut jouer dans cette catégorie.

Aucune joueuse classée de C30 à série A au TENNIS ne peut jouer dans cette catégorie.

Aucune joueuse classée série A, B ou C au SQUASH ne peut jouer dans cette catégorie.

Aucune joueuse classée série A ou B au BADMINTON ne peut jouer dans cette catégorie.

WD 250 : Réservee aux joueuses des séries 100 et 250

Conditions particulières :

Aucune joueuse du Top 50 ne peut jouer dans cette catégorie.

Aucune joueuse classée série A ou B au TENNIS ne peut jouer dans cette catégorie.

Aucune joueuse classé A ou B1 au SQUASH ne peut jouer dans cette catégorie.

WD 500 : Réservee aux joueuses des séries 100, 250, 500 et 1000

Conditions particulières :

Aucunes : Open.

2.7. Les dames peuvent demander de jouer en équipe homme sur demande à la fédération. Celle-ci devra être justifiée et envoyée par mail au secrétariat de l'AFP (secretariat@afpadel.be)



2.8. Un joueur n'ayant pas de classement officiel sera intégré dans le ranking de référence (fichier xl disponible sur le site de l'AFPadel) suivant les tableaux ci-dessous :

HOMMES				
	SERIE 1000	SERIE 500	SERIE 250	SERIE 100
RANKING SETTEO	1 à 40	41 à 200	201 à 400	401 à dernier
CLASSEMENT TENNIS	A à B-15/1	B-15 à B+4/6	C15 à C30	C30/1 à C30/6
CLASSEMENT SQUASH	-	A - B1	B2 - B3 - C	D
CLASSEMENT BADMINTON	-	-	Série A et B	Série C et D

DAMES				
	SERIE 1000	SERIE 500	SERIE 250	SERIE 100
RANKING SETTEO	1 à 20	21 à 50	51 à 150	151 à dernier
CLASSEMENT TENNIS	A à B-15/1	B-15 à B+4/6	C15 à C30	C30/1 à C30/6
CLASSEMENT SQUASH	-	A - B1	B2 - B3 - C	D
CLASSEMENT BADMINTON	-	-	Série A et B	Série C et D

DAMES EN HOMMES				
	SERIE 1000	SERIE 500	SERIE 250	SERIE 100
RANKING DAMES SETTEO			1 à 50	51 à dernier
CLASSEMENT TENNIS			A à B+4/6	C15 0 C30/6
CLASSEMENT SQUASH			A - B1	B2 - B3 - C - D
CLASSEMENT BADMINTON			A	B - C - D



2.9. Pour les joueurs déjà présents dans le ranking, il est possible qu'ils fassent l'objet d'une ré-évaluation de leurs séries. Celle-ci doit être proposée par : le secrétariat de son club, un juge-arbitre, un membre de l'AFP ou le joueur lui-même.

2.10. Chaque club pourra, en cours d'interclubs, faire des ajouts de joueurs. Ceux-ci devront être inscrits dans Setteo, en ordre de cotisation dans leur club et être repris dans le ranking de référence (la demande doit être rentrée à l'AFP 48h avant le jour de la rencontre). L'ajout dans Setteo devra être fait soit par le capitaine soit par le secrétariat de l'AFP avant le début de la rencontre.

Ne jamais supprimer un joueur d'une liste de force car il perdrait tous ses points acquis en interclubs.

Article 3 : Composition des équipes

Définitions :

On désigne par "Ranking", la place d'un joueur dans le Ranking National Messieurs, Dames ou Mixte de Padel Belgium (www.setteo.com/federacion/padelbelgium/ranking/padel/).

On désigne par "Poids", le total des Ranking des 2 joueurs de la paire.

3.1. Pour chaque rencontre, la feuille de match doit être composée de minimum 6 à maximum 10 joueurs en Messieurs et de minimum 4 à maximum 8 joueuses en Dames. En cas de report de la rencontre à une autre date, une autre composition peut être présentée par le capitaine.

3.2. Limites de poids par catégorie :

Il n'y a pas de limite de poids cette année

3.3. Un joueur peut jouer dans 2 catégories différentes.

3.4. Un joueur ne peut pas participer à 2 rencontres le même jour dans la même catégorie.

Article 4 : Inscriptions des équipes

4.1. L'inscription des équipes devra se faire dans SETTEO pour le 03/02 minuit.

4.2. Le ranking de référence (ranking du 1^{er} Janvier de l'année en cours se trouvera sur le site de l'AFP : (<http://www.afpadel.be/documentations/>)). Celui-ci sera modifié au fur et à mesure des ajouts de nouveaux joueurs sans changement de place pour les joueurs déjà renseignés.

Article 5 : Tirage au sort des poules et du Tour Final

5.1. Une poule d'interclubs compte minimum 3 et maximum 6 équipes.

5.2. La composition des poules se fera sur une base régionale.

En outre, l'AFP pourra proposer des montées ou des descentes de catégories pour faciliter le bon déroulement des interclubs.

5.3. En fonction du nombre de poules, il y aura 2 ou 3 sortants qui disputeront le tour final.

5.4. Si 2 équipes terminent à égalité à la fin de la phase de poule, elles seront départagées en fonction de leur confrontation directe.

5.5 Si 3 équipes terminent à égalité dans la poule, les équipes sortantes sont déterminées :

1. La différence entre le nombre de jeux gagnés/perdus entre les 3 équipes concernées.
2. S'il subsiste encore une égalité entre 2 équipes, la confrontation directe entre ces 2 équipes déterminera la meilleure équipe.

5.6. Au tour final le club visité sera déterminé au départ par un tirage au sort. Pour les tours suivants, la fédération organisera les rencontres de manière à répartir au mieux les matchs à domicile et à l'extérieur.

Article 6 : Planning des rencontres

6.1. Phase qualificative de poule :

HOMMES									
	23/02	24/02	16/03	17/03	23/03	24/03	30/03	31/03	01/04 au 22/04
P100	X		X		X		X		Récup
P250		X		X		X		X	
P500	X		X		X		X		
P750		X		X		X		X	

DAMES									
	23/02	24/02	16/03	17/03	23/03	24/03	30/03	31/03	31/03 au 22/04
P100		X		X		X		X	Récup
P250		X		X		X		X	
P500		X		X		X		X	

6.3. Toutes les rencontres de la phase qualificative de poule doivent être clôturées pour le 22 avril 2019 à minuit.

6.4. Le tour final se déroulera durant les mois de septembre et octobre.

6.5. Tout changement d'horaire ou report d'une rencontre peut être négocié entre les deux capitaines. En cas de report, le club visité reste le même (sauf accord des capitaines).



Ces changements doivent être communiqués à la Fédération (secretariat@afpadel.be). Si les capitaines n'ont pas trouvé d'accord, l'AFP prendra une décision.

En cas de report, les règles suivantes sont d'application :

1. Tout match terminé est acquis.
2. Toute série de 3 (2 chez les femmes) matches en cours doit être terminée avec les mêmes joueurs et selon les mêmes compositions que celles renseignées sur la feuille de match.
3. Tout match en cours doit se terminer avec les mêmes joueurs, au point où il a été arrêté.
4. Si une série de 3 matches n'a pas débutée, la feuille de match de cette série peut être complètement ou partiellement changée.
5. Les joueurs changés peuvent être remplacés par tout joueur, dans le respect des règles 2.5., 2.6., 2.7 et 3.4.

6.6. Le planning des interclubs sera communiqué aux responsables des clubs et aux joueurs via Setteo. Les résultats et classements seront mis à jour sur Setteo.

Article 7 : Arbitrage / Juge-Arbitrage

7.1. Pour chaque rencontre le club visité désignera un responsable interclubs. Le responsable interclubs prendra les décisions qui s'imposent pour assurer le bon déroulement des rencontres, dans un esprit fair-play & constructif.

Article 8 : Déroulement des rencontres

8.1. En hommes, chaque rencontre se déroule en 2 séries de 3 matches.

8.2. En dames, la rencontre se déroule en 2 séries de 2 matches.

8.2. Les matches se jouent en 2 sets gagnants 1^{er} à 4 jeux, avec 3^{ème} set premier à 4 également. Tie-break à 3-3 dans tous les sets (1^{er} à 7 points avec 2 points d'écart).

8.3. Les 4 premiers joueurs en Messieurs ou les 4 Dames doivent être présents minimum 15 minutes avant la rencontre.

8.4. Le capitaine de l'équipe du club visité est chargé de remplir la « Feuille de Match » sur papier, et sur Setteo (<http://www.afpadel.be/documentations/>). Celle-ci doit être encodée avant le début de chaque série de matches.

8.5. 15 minutes avant le début de la première série de matches, les deux capitaines s'échangent la « Feuille de match » (préalablement imprimée).



8.6. Pour la première série de matchs l'ordre de ceux-ci est imposé :

Hommes = paire n°1 contre n°1, n°2 contre n°2, n°3 contre n°3.

Dames = paire n°1 contre n°1, n°2 contre n°2.

L'ordre des paires doit suivre le poids des équipes de manière croissante.

8.7. Pour la seconde série de matchs, les deux capitaines échangent une nouvelle feuille de match. L'ordre des équipes ou la composition des paires sont libres. Dans le cas où l'un des matchs serait le même que lors de la 1^{ère} série, les capitaines peuvent soit choisir de jouer comme cela, soit décider d'échanger une nouvelle feuille de match. Si un des capitaines n'est pas d'accord de changer, la série de match se jouera comme indiqué sur la feuille échangée.

8.8. En cas d'égalité dans les matches, la victoire sera attribuée à l'équipe ayant remporté le plus de set. En cas de nouvelle égalité on compte les jeux. S'il devait subsister une nouvelle égalité on prend le résultat de la 1^{ère} série de 3 matches.

8.9. Les résultats de la rencontre doivent être finalisés dans settee au plus tard pour le lundi à minuit.

8.10. Le coaching est autorisé lors des changements de côté par l'ensemble des joueurs de l'équipe ou le capitaine.

8.11. Le capitaine peut être un membre non-joueur. En cas de remise de la rencontre, le capitaine peut être remplacé.

8.12. Le JA, le responsable interclubs ou les capitaines peuvent demander les pièces d'identité des joueurs.

8.13. Une équipe qui abandonne un match donne l'ensemble des jeux restants à l'équipe adverse.

8.14. Une équipe qui déclare forfait doit prévenir l'AFP (secrétariat@afpadel.be) et l'équipe adverse.

Article 9 : Points attribués dans le ranking

Chaque joueur gagne le nombre de points figurant dans le tableau suivant par match gagné :

	P 100	P 250	P 500	P 750	P 1000
HOMMES	15 points	30 points	45 points	60 points	75 points
DAMES	15 points	30 points	45 points		75 points

Pour toutes les catégories : 2 points par match perdu

Article 10 : Conditions financières

10.1. L'inscription d'une équipe aux interclubs est de 10 euros.

10.2. Les clubs visités mettent à disposition le(s) terrain(s) et fournissent les balles. Un tube de balles neuves pour 2 matches.

Article 11 : Amendes et sanctions

11.1. En cas d'infraction au règlement, de plainte ou de non-respect des règles de convivialité, une équipe peut être disqualifiée pour la rencontre jouée ou pour l'ensemble des interclubs.

11.2. Tableau des amendes et sanctions :

Type d'amende	Amende au club (en euros)	Amende au joueur/euse (en euros)	
Joueur non-affilié fédé en compétition	100 €	100 €	Match Perdu
Retard d'une équipe	50 €	-	-
Nombre de joueurs insuffisants (1 ou 2 absents)	50 € / joueur	-	Match perdu 0/4-0/4 des joueurs concernés
Nombre de joueurs insuffisants (3 et + absents)	50 € / joueur	-	Rencontre perdue par forfait 6/0
Non-respect de la limite du Ranking individuel OU des règles 2.5 ou 2.6	300 €	-	Rencontre perdue par forfait 6/0
Ordre des matchs non respecté par rapport à la feuille officielle	100 €	-	Série de matchs perdue 3/0
Mention fausse sur la feuille de match	125 €	-	Rencontre perdue par forfait 6/0



Forfait général après établissement du calendrier	250 €	-	-
Forfait pour 1 rencontre	75 € si annoncé plus de 48h avant	-	-
	150 € si annoncé moins de 48h avant		
Forfait pour la 2ème fois	100 €	-	Disqualification pour le reste des IC
Forfait d'un joueur mentionné sur la feuille officielle	-	25 €	-
Pas de pièce d'identité	-	25 €	-
Résultat non encodé dans les délais	50 €	-	-